

## Initiative "Pour un Urbanisme plus Démocratique à Genève"

Les associations SOS Patrimoine, Contre l'Enlaidissement de Genève, Sauvegarde Genève, Pic-Vert et ses associations partenaires (dont la nôtre) ont lancé le 14 janvier dernier une initiative intitulée « *Pour un Urbanisme plus Démocratique à Genève* ». Cette initiative a pour objectif de renforcer le rôle des communes genevoises et de la population en matière de Plans Localisés de Quartier (PLQ). Elle vise à enrayer l'enlaidissement de certains quartiers au profit d'un urbanisme plus démocratique, plus humain et de qualité.

### En quoi consiste cette initiative ?

Aujourd'hui lorsque l'Etat décide de densifier des espaces, il établit souvent des « Plans Localisés de Quartier » (PLQ). Cet outil fixe les exigences de construction (bâtiments et végétation et bâtiments à détruire, répartition des droits à bâtir, densité, implantation, gabarit, destination des futurs bâtiments et des équipements notamment) qui seront imposés aux habitants du périmètre visé, souvent sans leur accord.

Les barres d'immeubles qui fleurissent à Genève aujourd'hui ainsi que la destruction rapide de notre patrimoine bâti et arboré sont les résultats de cette pratique genevoise.



Pourtant, la « concertation » avec les citoyens est aujourd'hui ancrée dans la loi (art. 5A LGZD - Loi générale sur les zones de développement), mais force est de constater qu'elle se limite à des présentations de PLQ ou à des ateliers où l'on discute d'urbanisme sans que cela n'aboutisse à des prises en compte concrètes des aspirations de chacun.

Plusieurs exemples montrent que l'Etat ne tient pas compte de l'avis des communes et passe outre les préavis communaux lorsque ceux-ci sont négatifs lors de l'élaboration d'un PLQ.

### Des lueurs d'espoirs

Aux Semailles, il a fallu la pugnacité des habitants avec le soutien de Pic-Vert et le vote positif d'une motion au Grand Conseil du Canton de Genève, déposée par la députée Christina Meissner, pour contraindre le gouvernement à revoir sa position. Finalement, des compromis ont été trouvés et ont fait la une des journaux. A Malagnou Paumière (Chêne-Bougeries), la Commune, la majorité des propriétaires, les voisins et l'association de quartier ont présenté une image directrice pour un PLQ alternatif (voir ci-dessous l'illustration « Exemple d'image directrice alternative pour Malagnou Paumière ») que l'Etat n'a que très partiellement pris en compte à ce jour. Aujourd'hui, on espère toujours que l'Etat continuera à dialoguer et améliorer ce projet.

## Des idées simples et concrètes



Exemple d'image directrice pour le quartier Malagou Paumière

Comme on peut le voir dans l'illustration ci-dessus, les idées présentées dans cette image directrice pour des PLQ alternatifs sont relativement faciles à mettre en œuvre :

- Le respect du nombre de logements et de la densité désirée par l'Etat,
- Une disposition différente des habitations (pas forcément des barres),
- Une densité pas forcément verticale (Vieux Carouge versus Tours de Carouge qui ont tous les deux la même densité mais pas le même nombre d'étages),
- La réalisation d'un parc en regroupant différemment les habitations,
- La sauvegarde d'un patrimoine bâti classé et magnifiquement arboré,
- La prise en compte du parcellaire des quartiers concernés.

## Un pouvoir de codécision avec l'Etat, sans blocage

Selon l'art 6 de la LGZD, les Communes concernées par un PLQ doivent donner un préavis mais celui-ci ne sera que consultatif (!). L'Etat n'a pas l'obligation de prendre en compte ces propositions ni ces demandes. L'Etat a souvent ignoré (légalement) les résultats des votations communales à ce sujet.

Ainsi se joue l'avenir des quartiers et du paysage urbain. L'Etat, à travers les fonctionnaires du Département du Territoire ainsi que les promoteurs immobiliers décident pour la population ce qui est bien pour elle !

Notre initiative législative cantonale propose de modifier la procédure actuelle. Elle consiste à :

**Modifier** la procédure d'adoption d'un PLQ pour que l'Etat soit obligé de tenir compte de l'avis de la Commune, respectivement des Citoyens en cas de référendum lancé contre l'avis de la Commune. Le nombre de logements et la densité ne pouvant toutefois pas être remis en cause,

**Donner** la possibilité à la Commune et/ou aux propriétaires des parcelles concernées par un PLQ de modifier ou d'élaborer une alternative à ce dernier dans le délai fixé par la loi,

**Proposer** une votation communale en cas d'existence de plusieurs projets alternatifs afin que les Citoyens puissent choisir le projet qui leur plaît comme dans un concours d'urbanisme,

**Renforcer** la mise en œuvre et la crédibilité de la loi sur la concertation en permettant d'aboutir à un véritable consensus.

## Décider l'image future de son quartier

Concrètement, les Citoyens et la Commune pourront déterminer comment construire (selon les règles en vigueur) en définissant notamment la végétation à sauvegarder, la répartition des droits à bâtir, la densité du projet, l'implantation, le gabarit et la destination des bâtiments, la localisation des espaces privés et publics et les équipements tels que les voies d'accès ou les parkings.

Les Citoyens et la Commune pourront choisir entre une architecture de style « Vieux Carouge » ou de style « Tours de Carouge », les deux secteurs ayant des densités similaires mais des typologies différentes.

Avec une vraie concertation et une meilleure prise en compte des aspirations de la population, les projets n'en seront que meilleurs. Fini les longues barres d'immeubles sans âme et place à des quartiers conviviaux et intégrés.

Afin que cette initiative puisse aboutir il faut récolter environ 9'000 signatures pour satisfaire aux exigences légales. **Si chacun d'entre vous récolte trois signatures, la première étape sera gagnée.**

L'initiative est à renvoyer au plus tard **le 10 avril 2020**, même partiellement remplie. Vous pouvez télécharger le formulaire d'initiative sur le site Internet [www.urbadem.ch](http://www.urbadem.ch) ou téléphoner au numéro suivant 022 810 33 20 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 pour le recommander. Merci de bien remplir lisiblement toutes les cases.

Les dons, grands et petits, sont tous les bienvenus pour soutenir cette initiative. L'IBAN est le CH72 0900 0000 1541 1555 4 en faveur de l'Association « Pour un Urbanisme plus Démocratique à Genève », Place des Philosophes 10, 1205 Genève.

**Le comité d'initiative compte sur votre soutien et votre mobilisation !**